

DELIBERATION N° 01 - BUDGET PRINCIPAL - BUDGET PRIMITIF 2017

Rapporteur : M. LAMY

Conformément aux articles L. 1612-2 et L. 1612-9 du Code Général des Collectivités Territoriales, le vote du budget primitif peut avoir lieu jusqu'au 15 avril de l'année d'exécution.

Par ailleurs, conformément à l'article L. 2312-3 du même code, le vote du budget pour les communes de moins de 10 000 habitants se fait par nature.

Il convient de souligner que le Débat d'Orientation Budgétaire s'est tenu durant la séance du Conseil Municipal du 13 mars 2017 (délibération n°1) sur la base d'un rapport communiqué avec la convocation.

La lecture du Budget Primitif 2017 fait apparaître les chiffres suivants :

	Dépenses	Recettes
<u>Fonctionnement</u>		
Réelles	5 174 700,00 €	6 017 200,00 €
Ordres	875 750,00 €	33 250,00 €
Total fonctionnement	6 050 450,00 €	6 050 450,00 €
<u>Investissement</u>		
Réelles	976 500,00 €	134 000,00 €
Ordres	1 033 250,00 €	1 875 750,00 €
Total investissement	2 009 750,00 €	2 009 750,00 €
<u>Budget total</u>		
Total global réel	6 151 200,00 €	6 151 200,00 €
Total global d'ordre	1 909 000,00 €	1 909 000,00 €
Total global	8 060 200,00 €	8 060 200,00 €

Le Budget Primitif 2017 est présenté en équilibre dans chaque section et globalement.

La Commission Finances, Ressources Humaines, Administration Générale, a rendu un avis favorable le 23 mars 2017.

Intervention de Monsieur le Maire :

Je voudrais vous faire remarquer qu'avec une gestion extrêmement rigoureuse, nous arrivons à dégager 285 000 € en investissement afin de réaliser de futurs projets. Nous étions à 650 000 € il y a 3 ans. Beaucoup de collectivités ne pourront plus financer leurs investissements, elles devront recourir à l'emprunt et donc s'endetter pour les années à venir.

La mise en place des rythmes scolaires nous coûte entre 100 et 110 000 € de charges nettes par an. Certaines communes comme Vandoeuvre ont décidé de ne pas reconduire ce dispositif pour la rentrée prochaine, notamment dans les écoles maternelles.

Des changements peuvent donc avoir lieu et nous nous adapterons en fonction de l'évolution des réglementations.

Je voudrais remercier M. MULLER pour le travail réalisé, notamment la présentation faite. Cela lui prend beaucoup de temps et les dossiers sont complexes.

Intervention de Monsieur THIRIET (Groupe Pour Ludres, Résolument) :

Comme l'année dernière, et contrairement aux craintes que vous émettiez alors à ce sujet, le budget primitif pour cet exercice prévoit une hausse du virement effectué de la section de fonctionnement à la section d'investissement. Pour rappel, en 2015 nous avons transféré 247 000 € de l'une à l'autre des sections. En 2016, il était prévu de transférer près de 260 000 €, et ce qu'il apparaît de l'exécution dans le présent document, en attente du compte administratif, indique que nous en aurions sauvé 263 000.

Pour cette année, la prévision est de 285 000 €. In fine, il semble que malgré un contexte fort difficile, comme vous le répétez depuis le début de la mandature, notre commune fasse plus que compenser, par sa maîtrise des dépenses, la perte de recettes induite notamment par la diminution de la Dotation Globale de Fonctionnement et l'augmentation contrainte des dépenses à consentir pour mettre en place la réforme des rythmes scolaires et se conformer aux normes dans un certain nombre de domaines.

Ainsi, s'il est évidemment important de contenir les dépenses de fonctionnement, la réflexion est aussi de mise quant au fait de procéder à de nouveaux non-remplacements de départs en retraite à l'avenir. Il est vrai que ce qui a été dit lors du débat d'orientation budgétaire va dans le sens d'un arrêt en la matière, de même que la création du poste d'adjoint technique à temps complet permettant la titularisation d'un agent, et nous nous en satisfaisons. Mais le budget laisse néanmoins apparaître une nouvelle baisse de la rémunération principale, malgré la revalorisation du point d'indice et le glissement vieillesse technicité. C'est pourquoi nous tenons à réaffirmer ici notre position à ce sujet.

Concernant les recettes de fonctionnement, la baisse de la Dotation Globale de Fonctionnement que la commune doit absorber, bien que conséquente, est inférieure à celle qui était initialement redoutée, ce qui n'est pas une mauvaise nouvelle. Par ailleurs, comme nous le verrons dans le prochain point, les taux d'imposition seront une nouvelle fois maintenus. Pour autant, nous constatons une hausse des produits des services, notamment dans les domaines périscolaires et autres redevables. Est-elle due à une augmentation de la fréquentation de ces services ou à des prévisions de hausse des tarifs que devront payer les Ludréennes et les Ludréens pour accéder à ces services. N'oublions pas que dans le second cas, il s'agit alors d'une augmentation masquée de la fiscalité qui, de plus, n'est pas la plus égalitaire puisqu'elle touche tout le monde de la même façon, quel que soit son niveau de vie.

Enfin, concernant les opérations d'équipement, nous n'avons pas de remarque particulière, si ce n'est une réserve quant à l'installation de deux caméras de vidéo-surveillance supplémentaires.

En conclusion, non par défiance envers votre gestion des finances mais parce que ce budget traduit un projet qui n'est pas le nôtre, nous nous abstiendrons.

Réponse de Monsieur LAMY :

Il est vrai que notre gestion est très rigoureuse et que les charges à caractère général sont étudiées de près. Nous réalisons des groupements de commandes avec les communes voisines afin de réaliser des économies.

Concernant les charges de personnel, on note une légère augmentation en 2017. Chaque cas de remplacement est étudié de façon précise afin de ne pas surcharger les services existants.

Pour finir, il y a une augmentation des prestations, notamment dans la fréquentation des services périscolaires, ce qui a pour conséquence des recettes supplémentaires. Nous devons probablement revaloriser certaines prestations pour compenser l'inflation.

Réponse de Monsieur le Maire :

Merci M. THIRIET pour vos remarques, qui sont mesurées. Nous faisons très attention à l'argent des contribuables. Les marges dégagées aujourd'hui sont le résultat d'une gestion prudente et rigoureuse des dépenses de fonctionnement. Quelques postes d'agent ont été supprimés l'année dernière mais le niveau de service a été maintenu et reste toujours de qualité.

Nous avons mis de l'argent de côté chaque année depuis 2011 afin de réaliser des projets d'investissements. En effet, si cela n'avait pas été effectué, ces sommes auraient été mises dans la section de fonctionnement, et ainsi dépensées peut-être inutilement.

Nous aurions donc dû recourir à l'emprunt pour financer nos projets et ainsi laisser cette charge aux générations futures et éventuellement revoir la fiscalité. Or celle-ci n'a pas été augmentée depuis 25 ans, et je veux que cela continue, sauf si l'Etat poursuit son désengagement. C'est une preuve de respect envers les ludréens.

La construction du nouveau Centre Brassens dont le montant est estimé à environ 3 millions d'euros sera en partie autofinancée. En effet, le bâtiment actuel est complètement obsolète et n'est pas aux normes d'accessibilité.

Vous nous signalez que nous continuons de mettre aux normes nos bâtiments. C'est vrai et cela a un coût. C'est grâce à l'argent placé en section d'investissement que nous pouvons réaliser ces travaux. C'est une obligation et une nécessité vis-à-vis de la population.

Les nouvelles recettes, chapitre 70 (produits du domaine et des services) sont dues à l'accroissement de la fréquentation de certains services, notamment le périscolaire et le restaurant scolaire, et non à l'augmentation des tarifs. L'actualisation des tarifs, qui est en principe d'environ 1%, couvre à peine l'inflation. Certes ce n'est pas la totalité de la population qui paie mais les services gratuits n'existent pas.

Pour un service rendu, la ville tout comme les utilisateurs doivent participer et les parts de chacun doivent être respectées. Sinon, il y a des dérives.

Concernant les caméras, leurs implantations sont étudiées et elles se situent dans des endroits jugés sensibles. Depuis leur installation, les incivilités qui sont à la charge de la ville ont diminué de 70%. Nous étions à 20 000 € par an environ. Depuis l'année dernière, nous sommes à 6 000 €. Je rappelle que pour la quatrième fois, la barrière du Plateau des Loisirs a été cassée, les personnes en cause ont été identifiées, grâce à la caméra installée et ont ainsi remboursé les dégâts.

Concernant le budget, chaque poste est regardé de très près afin d'essayer de trouver le meilleur confort pour les habitants et les salariés en optimisant la dépense. C'est le fruit d'une gestion saine. Je suis quelques fois un peu sévère mais cela est nécessaire pour ne pas gaspiller l'argent public.

Cette année, les dotations auront diminué de moitié par rapport à 2016 mais nous ne savons pas ce que nous réserve l'avenir. La situation globale du pays n'est pas saine et les dotations ne pourront pas être supérieures à ce que nous avons actuellement c'est un avis personnel).

A la vue des annonces des candidats à l'élection présidentielle, je crains de nouvelles suppressions de taxe, type habitation. Il faut savoir que lorsqu'une taxe est compensée, elle y est au jour où la taxe est supprimée ; toute l'évolution future n'est donc pas prise en compte. C'est ce que nous avons connu avec la suppression de la taxe sur les salaires qui était dans la taxe professionnelle, puis la suppression totale de celle-ci. Quand on supprime un impôt et qu'une compensation est mise en place, à terme on perd de la ressource. Je rappelle que depuis 1957, la dotation globale de fonctionnement est le remboursement aux collectivités d'impôts perçus par elles précédemment et transférés à l'Etat. Les sommes perçues nous étaient rendues sous forme de dotations. Il y a donc non-respect du contrat initial. Nous avons un budget à établir, une ville à faire fonctionner, des activités et un bien vivre ensemble à mettre en place et à faire perdurer.

Voilà ce que je voulais vous apporter comme réponse.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
décide à l'unanimité : 26 voix pour et 3 abstentions (Groupe Pour Ludres, Résolument) :

- d'approuver le Budget Primitif 2017 arrêté aux chiffres ci-dessus.